

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

**Séance du Mercredi 10 Juin 2020**

L'An deux mille vingt et le dix juin, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mmee Jeanine Parent, Mr Pascal Pion, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche ; Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy, Mr Freddy Bereyziat  
Excusée : Mme Claude Rimette

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 10 JUIN 2020**

Mme Françoise DELAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1- Désignation des délégués dans les différentes commissions**

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués dans les différentes commissions

**1 - FINANCES**

**Responsable**

BUGAUD Jean-Pierre

**Membres**

TOURAINÉ Michel

THEVENARD Annick

PION Pascal

PARENT Janine

DELAY Françoise

MARTIN Laurent (unanimité)

**2 - TRAVAUX, URBANISME**

**Responsable**

PION Pascal

**Membres**

DUSSUD Franck

BERTHILLIER Raphael

RIMETTE Claude

MASSU Danièle

BEREYZIAT Freddy (unanimité)

**3 – GESTION PERSONNEL  
COMMUNAL**

**Responsable**

PAUGET Yves

BUGAUD Jean-Pierre

BERTHILLIER Raphael

PARENT Janine

PION Pascal

(unanimité)

**4 – COMMUNICATION**

**RESPONSABLE**

DELAY Françoise

**MEMBRES**

PION Pascal

TOURAINÉ Michel

PERCHE Nicolas,

THEVENARD Annick

LANDRE Emeric

DUSSUD Franck

BEREYZIAT Freddy

BUFFY Nathalie

(unanimité)

**5 – EDUCATION**

TOURAINÉ Michel

**MEMBRES**

THEVENARD Annick,

BERTHILLIER Raphael

MASSU Danièle

GUILLAIN Jeanine

PAGNEUX Marie-Claude

(17 voix pour – 1 abstention)

**6 - ENVIRONNEMENT, PROPRIÉTÉ**

**RESPONSABLE**

DELAY Françoise

**MEMBRES**

MASSU Danièle

GUILLAIN Jeanine

RIMETTE Claude

BERTHILLIER Raphael

CHAMPION Delphine

PARENT Janine

MARTIN Laurent

BEREYZIAT Freddy (unanimité)

**7 - CULTURE, MUSÉE et BIBLIOTHEQUE**  
**RESPONSABLE**  
PARENT Janine  
**MEMBRES**  
TOURAINÉ Michel  
DELAY Françoise  
CHAMPION Delphine  
RIMETTE Claude  
DUSSUD Franck  
BUFFY Nathalie  
( unanimité)

**8 - SPORTS et associations sportives**  
**RESPONSABLE**  
TOURAINÉ Michel  
**MEMBRES**  
THEVENARD Annick  
PERCHE Nicolas,  
BERTHILLIER Raphael  
RIMETTE Claude,  
GUILLAIN Jeanine  
BUFFY Nathalie  
( unanimité)

**9 - ECONOMIE, TOURISME ET COMMERCE**  
**RESPONSABLE**  
BUGAUD Jean-Pierre  
**MEMBRES**  
LANDRE Emeric  
PARENT Janine,  
GUILLAIN Jeanine  
RIMETTE Claude  
DUSSUD Franck,  
PERCHE Nicolas  
MASSU Danièle  
CHAMPION Delphine  
MARTIN Laurent  
PAGNEUX Marie-Claude  
(17 voix pour- 1 abstention)

**10 - SECURITE .**  
**RESPONSABLE**  
PION Pascal  
**MEMBRES**  
DUSSUD Franck  
BERTHILLIER Raphael – prévention routière  
THEVENARD Annick  
MASSU Danièle  
BUGAUD Jean-Pierre  
BEREYZIAT Freddy – correspondance défense  
( unanimité)

**11 -CCAS**  
**RESPONSABLE**  
DELAY Françoise  
**MEMBRES**  
THEVENARD Annick  
CHAMPION Delphine  
LANDRE Emeric  
MASSU Danièle  
GUILLAIN Jeanine  
PAGNEUX Marie-Claude  
BUFFY Nathalie  
( unanimité)

**Désignation des délégués dans les différents Syndicats ( unanimité)**

**Syndicat du bassin versant de la Reyssouze**  
Titulaires :Yves Pauget – Jean-Pierre Bugaud  
Suppléants : Françoise Delay et Michel Touraine

**Syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze**  
Titulaire : Michel Touraine  
Suppléante : Françoise Delay

**SIEA**  
titulaires : PAUGET Yves, TOURAINÉ Michel,  
suppléants : BUGAUD Jean-Pierre, DELAY Françoise, MASSU Danièle et PARENT Janine

**SEMCODA** : Franck DUSSUD

**SIVU**  
**Titulaires**  
PAUGET Yves,  
BUGAUD Jean-Pierre,  
TOURAINÉ Michel

**Suppléants :**  
PION Pascal  
BERTHILLIER Raphael  
DUSSUD Franck

## **2- Indemnités du Maire et des Adjointes**

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-223 et L 2123-24, le conseil municipal décide d'attribuer au Maire et aux adjoints les indemnités suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

- ❖ 51.6 % de l'indice 1027 pour le Maire soit 2006.93 € brut
- ❖ 19.8 % de l'indice 1027 pour chacun des adjoints soit 770.10 € brut

(15 voix pour – 3 voix contre)

## **3- Attribution de délégation au Maire**

Vu les dispositions des articles L.2122-18, L.2122-22, L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide d'attribuer les délégations suivantes au Maire pour la durée du mandat :

- de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, pour l'ensemble des dossiers intéressant la Commune,
- d'intenter, au nom de la Commune les actions en justice auprès des juridictions administratives et judiciaires, pour l'ensemble du contentieux intéressant la Commune, et constituer avocat à cet effet.
- de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, auprès des juridictions administratives et judiciaires, pour l'ensemble des contentieux intéressant la Commune, et constituer avocat à cet effet.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes;
- de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

( Unanimité)

## **4- Recrutement de saisonnier pour l'été**

Afin de permettre de renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison estivale il est décidé de recruter 8 agents saisonniers du 15 juin au 15 septembre 2020. Chaque agent bénéficiera d'un contrat de 4 semaines.

( Unanimité)

## **5- Modification du tableau des emplois**

Afin de permettre de remplacer un agent technique parti à la retraite le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an à temps complet.

( Unanimité)

## **6- Restauration du barrage des Aiguilles**

Une importante opération de restauration du barrage des Aiguilles est nécessaire afin de pérenniser le port de plaisance. Ces travaux estimés à 1 257 000 € HT sont financés par le Syndicat de la Reyssouze, la communauté de communes et la commune de Pont de Vaux. La commune de Pont de Vaux sera porteuse de l'opération. Afin de financer ces travaux le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR .

Le plan de financement est le suivant :

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Travaux                            | 1 257 000 € |
| DETR 30% de 1 257 000 €            | 377 100 €   |
| CC Bresse et Saone fds de concours | 439 950 €   |
| Cne de Pt de Vx                    | 439 950 €   |
| Total                              | 1 257 000 € |

Ce plan de financement est provisoire l'objectif à atteindre étant d'obtenir 80% de subventions. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès d'autres partenaires.

D'autre part le conseil municipal décide de missionner l'agence départementale d'Ingénierie pour une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage. Celle-ci consistera à assister les collectivités afin de déterminer la meilleure solution et le meilleur montage financier pour l'optimisation des subventions mobilisables. Le cout de cette mission st de de 4 050 € HT ( phase 1)

( Unanimité)

## 7- Questions diverses

- **Tirage au sort des jurys d'assises**

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 6 électeurs afin de constituer la liste des jurys d'assises

- **Demande de terrasse - Restaurant Le Rétro**

Les propriétaires du Restaurant le Rétro situé rue Guichelet, sollicitent l'autorisation d'occuper deux places de stationnement devant leur établissement pour installer une terrasse. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande de façon temporaire.

- **Application Panneau Pocket**

Mr Franck DUSSUD présente l'application Panneau Pocket qui permet aux communes de communiquer sur divers sujets. L'adhésion à cette application sera étudiée par la commission communication

- **Intervention de Mr Freddy Berezziat**

Mr Berezziat regrette que les anciens élus n'aient pas été remerciés pour le travail accompli pendant le mandat précédent.

Il regrette que les adjoints élus soient tous retraités et indique que cela ne renvoie pas une bonne image auprès de la jeunesse pontévalloise.

Il souhaite que les commissions puissent se réunir très rapidement pour se mettre au travail et demande notamment ce qui va être mis en oeuvre au sujet de l'entretien des trottoirs.

Il indique que les masques remis aux clients du marché ont été financés par la région Auvergne Rhone Alpes et qu'ils ne devraient pas être distribués à des personnes n'habitant pas la Région Auvergne Rhône Alpes.

La séance est levée à 21 heures 15 .

PONT DE VAUX 11 juin 2020

Le Maire,  
Yves PAUGET

